

SOMMAIRE

2/Analyse du CASIQ
3/Entrevue avec Claude
Vaillancourt d'ATTAQ-Québec
4/Nouvelles brèves
Crédits

À NOTER

■ À Radio-Ville Marie Par-dessus le marché

Les émissions économiques hebdomadaires de l'IRÉC sont diffusées sur les ondes de Radio Ville-Marie tous les mercredis à 11 heures. Ils sont aussi disponibles sur le site de l'IRÉC. Cliquer sur l'icône représentant un œil à gauche de l'écran sur la page d'accueil et à côté de laquelle est inscrit « Audio et vidéo ». <http://www.irec.net/index.jsp?p=58>

LES AMIS DE L'IRÉC

Soutenir son indépendance

En devenant un Ami de l'IRÉC ou en incitant vos amis à le devenir, vous permettez à l'Institut de préserver son indépendance intellectuelle et financière. Pour en savoir plus : <http://www.irec.net/index.jsp?p=31>

COMMERCE ET CULTURE

La culture québécoise doit être protégée dans les accords commerciaux

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a rendu publique une note de recherche sur l'Accord économique commercial et global (AÉCG) et la culture¹. Tout à fait en phase avec l'actualité, car les négociations sont en fin de parcours, Alexandre L. Maltais incite les négociateurs à la plus grande vigilance. Les enjeux pour la culture québécoise sont majeurs. « Le Canada, dit-il, ne devrait conclure aucune entente commerciale jusqu'à ce qu'une meilleure stratégie soit élaborée en matière de protection du patrimoine culturel »

La mise en garde est d'autant plus pertinente que la rencontre avec des organisations de la société civile québécoise² convoquée par le nouveau ministre du Commerce extérieur Jean François Lisée, a inquiété plus qu'elle n'a rassuré notamment lorsqu'il a été question de culture. Les participants et les participantes ont demandé

au négociateur du gouvernement du Québec, Pierre-Marc Johnson, pourquoi la culture a été incluse dans les négociations d'un accord commercial alors que l'Union européenne et le Canada ont approuvé le principe de l'exemption culturelle et ratifié la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le négociateur a indiqué que les négociateurs canadiens étaient incapables de résister à la pression des Européens notamment parce que certains secteurs échappent à une définition unanimement reconnue de la culture.

Des mécanismes insuffisants

« Plutôt que de se conformer à la convention, Québec n'a trouvé rien de mieux que d'inscrire les mesures culturelles non conformes aux disciplines de l'accord en annexe. Notre analyse démontre clairement que ces mécanismes sont insuffisants », a affirmé Alexandre L. Maltais.

Quatre recommandations

- 1) Abandonner la stratégie canadienne utilisée dans le cadre des négociations antérieures;
- 2) Imposer un moratoire sur les négociations commerciales jusqu'à l'adoption d'une stratégie efficace de protection du patrimoine culturel;
- 3) Développer une stratégie québécoise de protection du patrimoine culturel;
- 4) Favoriser une approche sûre en utilisant diverses techniques juridiques tout en portant une attention particulière à la formulation.

L'étude de l'IRÉC souligne la richesse du patrimoine culturel au Québec et en décrit les multiples formes. Elle explique également comment la « culture » est menacée de différentes manières dans le cadre d'un accord commercial, spécialement lorsque le traité a un champ d'application large comme l'AÉCG Canada-Union

européenne. L'expérience montre que les disciplines de libéralisation de l'Organisation mondiale du

COMMERCE ET CULTURE/SUITE À LA PAGE 4

SERVICES À DOMICILE (SAD)

Il est urgent d'investir

Dans une note d'intervention de l'IRÉC sur les services à domicile¹, deux chercheurs demandent au gouvernement de rétablir une démarche de délibération publique avec les acteurs concernés par la politique québécoise des services à domicile. « Il faut continuer de miser sur une politique qui structure l'offre de services qui doit être plurielle et solidaire et conçue dans la perspective d'une plus grande intégration des réseaux

SERVICES À DOMICILE/SUITE À LA PAGE 2

de première ligne », ont déclaré Gilles L. Bourque et Yves Vaillancourt, respectivement chercheur à l'IRÉC et professeur émérite à l'UQAM.

Complémentarité des initiatives

L'idée de base est d'établir une complémentarité des initiatives relevant du secteur public (réseau de la santé et des services sociaux) avec celles du monde coopératif et communautaire (économie sociale ou tiers secteur) et celles du marché privé. « La politique des services à domicile doit continuer à relever du secteur public, c'est-à-dire des infirmières et des auxiliaires familiales et sociales des centres de santé et services sociaux (CSSS), tout en se préoccupant d'améliorer les arrangements institutionnels concernant le personnel du tiers secteur », précisent les chercheurs.

Le développement des services à domicile souffre aussi de lacunes générées par un problème chronique de sous-financement : tendance à la privatisation, insuffisance de l'aide apportée aux proches aidants, partage de responsabilités mal défini concernant le rôle de certains fournisseurs de services, mauvaises conditions de travail des employés du secteur privé et du tiers secteur, listes d'attente décourageantes de plusieurs personnes en besoin urgent de services, etc. « La politique de SAD n'a jamais obtenu les moyens financiers et les appuis politiques requis pour constituer une véritable solution d'ensemble. Les CLSC n'ont jamais eu les moyens adéquats pour satisfaire aux attentes que la politique de SAD avait fait naître », déplorent les chercheurs.

En phase avec l'actualité

Durant la semaine du lancement de la note de l'IRÉC, la première ministre du Québec annonce l'élaboration d'une politique nationale de soins et de services à domicile. [http://pq.org/actualite/communiques/discours_d_ouverture_retablir_la_solidarite_pour_tous_et_un], la protectrice du citoyen constate une hausse des plaintes dans les services de soins à domicile [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/362916/garderiers-illegales-le-protecteur-du-citoyen-deploire-le-laxisme-de-quebec>], et des syndicats dénoncent le recours à une firme privée pour améliorer la performance des soins à domicile. [<http://www.ledevoir.com/politique/ville-de-quebec/362890/soins-a-domicile-la-csn-en-croisade-contre-le-minutage>].

1. BOURQUE, Gilles L. et Yves VAILLANCOURT. *Les services à domicile : pour une offre plurielle et solidaire de qualité*, note d'intervention no 22, novembre 2012, 9 p. [<http://www.irec.net/upload/File/noteinterventionservicesdomicilenovembre12vd.pdf>]

L'IQ-30 connaît une hausse de 0,55 %

Au cours du mois de septembre 2012, l'IQ-30 a connu une hausse de 0,55 % pour se situer à 1386,06. La valeur de vingt titres a augmenté alors que celle de dix autres a baissé. Quatre des sept secteurs de l'IQ-30 ont connu une hausse. Le secteur des matériaux a connu la plus forte variation positive soit 5,82 %. Le secteur des Biens de consommation de base a subi une baisse de l'ordre de 2,19 %.

La valeur du titre de la Compagnie Industrielle Alliance Assurances et Services finan-

ciers a augmenté de 11,62 % au cours du mois. Celle du titre d'Alimentation Couche-Tard a diminué de 9,89 %. Depuis le début de l'année, sept des dix secteurs du TSX composé ont crû positivement alors que la variation totale a été de 3,03 %.

La plus forte variation positive provient du secteur de la Santé avec une croissance de 16,60 % depuis le début de l'année.

Pour des informations plus complètes, voir l'URL : <http://www.iq30-iq150.org/>

Tableau comparatif des secteurs

Depuis vendredi 31 août 2012 au vendredi 28 septembre 2012

	IQ-30 (%)	TSX Composé (%)
10- Énergie	-	2,77
15- Matériaux	5,82	9,65
20- Industrie	0,38	0,84
25- Consommation discrétionnaire	-1,40	0,74
30- Biens de consommation de base	-2,19	-1,46
35 - Santé	-	-2,21
40- Finance	1,97	2,19
45- Technologies de l'information	2,56	2,00
50- Télécommunications	-1,30	0,14
55- Services aux collectivités	-	1,39
Variation	0,55	3,08

N.B. Le secteur de l'énergie, de la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

Tableau comparatif des secteurs de l'IQ-30 avec les secteurs de l'Indice composé S & P/TSX

Depuis le début de l'année au vendredi 28 septembre 2012

	IQ-30 (%)	TSX composé (%)
10- Énergie	-	-3,39
15- Matériaux	31,84	0,11
20- Industrie	1,01	5,29
25- Consommation discrétionnaire	-5,59	13,12
30- Biens de consommation de base	12,66	10,68
35 - Santé	-	16,60
40- Finance	4,19	6,29
45- Technologies de l'information	35,05	-4,01
50- Télécommunications	3,71	3,26
55- Services aux collectivités	-	-0,87
Variation	6,52	3,03

N.B. Le secteur de l'énergie, de la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

IQ-30 : Les plus fortes hausses depuis le début de l'année

Société	Prix (\$) 30 déc. 2011	Prix (\$) 28 septembre 2012	Variation du titre (%)	Pondération (%) au 31 déc. 2011	Variation pondérée (%)
Groupe CGI	19,20	26,40	37,50	3,71	1,39
Alimentation Couche-Tard	31,70	45,18	42,52	3,19	1,35
Dollorama	44,50	62,75	41,01	3,27	1,34
Vêtements de sport Gildan	19,16	31,17	62,68	1,17	0,73
Banque Royale du Canada	51,98	56,54	8,77	7,65	0,67

Paradis fiscaux et libre-échange : des enjeux communs

De prime abord, la négociation de traités de libre-échange comme celui qui est en cours avec l'Europe et la présence de paradis fiscaux semblent deux entités différentes. Pourtant, le président d'ATTAQ-Québec, Claude Vaillancourt, considère au contraire qu'ils partagent des enjeux communs et le démontre. En effet, les avantages que procurent ces deux phénomènes combinés pour les entreprises et les répercussions sont si importantes sur l'ensemble de la société que nous avons intérêt à en prendre la mesure. Selon Claude Vaillancourt, « les paradis fiscaux s'introduisent dans certains aspects reliés aux traités commerciaux surtout pour la protection des investissements. Leur nocivité pour l'État de droit est telle qu'il faut mettre fin aux traités bilatéraux sur l'investissement et aux dispositions sur l'investissement dans les accords commerciaux comme l'a fait l'Australie ». Nous le remercions vivement de sa précieuse collaboration.

Le président d'ATTAQ-Québec a d'abord indiqué que l'on retrouve les paradis fiscaux dans des pays ayant un taux d'imposition très bas et un secret bancaire étanche. « Cependant, dit-il, tout peut se faire dans la légalité. Il existe des législations qui permettent l'évitement fiscal. Par exemple, la Barbade et le Canada ont signé un accord contre la double imposition. Il est ainsi possible de placer son argent en Barbade et de ne pratiquement plus payer d'impôt. Il y a aussi l'évasion fiscale qui ne permet plus de retrouver la trace des sommes enfouies dans les paradis fiscaux ».

L'impact sur les finances publiques au Canada par exemple est considérable. Ainsi, une somme évaluée à 145 milliards de dollars échappe au Trésor public. Selon Tax Justice Network, il y aurait 32 trillions de dollars qui échappent au fisc dans le monde.

Une accélération

Depuis la dérégulation et la naissance du néolibéralisme dans les années 80, on assiste à une recrudescence des paradis fiscaux. « Malgré les discours des gouvernements, la situation perdure. Le G20 avait exprimé une volonté d'adopter des mesures plus coercitives. Dès 2006, il n'y a plus eu aucun État dans le monde cherchant à blanchir de l'argent. Pour être sur la liste blanche, il suffit de signer des accords d'informations fiscales avec douze États. Les paradis fiscaux se sont adaptés et sont devenus encore plus opaques. Au Québec le terme n'est même pas utilisé. On parle par exemple de planifications fiscales agressives. Le gouvernement n'en a que contre le travail au noir », constate le président d'ATTAQ-Québec.

Les enjeux communs

Les paradis fiscaux permettent aux compagnies de transférer leurs profits dans des filiales situées dans un pays ayant des taux

d'imposition extrêmement bas. « C'est ici qu'entrent en ligne de compte, explique Claude Vaillancourt, les traités de protection sur les investissements (TPI) et les sections des traités du libre-échange qui touchent l'investissement. En fait, grâce à ces traités, les compagnies peuvent poursuivre leur propre gouvernement, car dans les accords de libre-échange, il y a des clauses qui protègent les investisseurs étrangers. Les compagnies se servent donc des paradis fiscaux pour revenir contre leur gouvernement ».

C'est ainsi qu'Abitibi Bowater s'est servie d'une filiale au Delaware, un paradis fiscal fort prisé au cœur des États-Unis. Elle a obtenu un dédommagement de 130 M\$ du gouvernement fédéral à la suite d'une expropriation par Terre-Neuve. Phillips Morris s'est servi d'une filiale à Hong Kong afin de poursuivre le gouvernement australien. Ce dernier refuse désormais d'inclure ce genre de disposition dans les accords qu'il négocie.

Photo : André Laplante



international né France en 1998. Il fait du travail pour la justice fiscale, contre les paradis fiscaux et pour l'imposition d'une taxe sur les transactions financières visant à freiner la spéculation et à constituer un fonds d'aide au développement. www.quebec.attac.org



La Revue Vie Économique en collaboration avec ATTAQ-Québec a publié une version papier de son numéro portant sur les paradis fiscaux. Vous pouvez contacter ATTAQ-Québec par courriel à l'adresse suivante : quebec@attac.org. Pour la version électronique, voir <http://www.eve.coop/?r=14>. À lire.

Quelques mesures

« Pour les paradis fiscaux, indique le président d'ATTAQ-Québec il faudrait d'abord reconnaître l'existence du problème de l'évasion et de l'évitement fiscal. Le Québec devrait commencer à enquêter sur les magouilles dans les grandes compagnies ».

Concernant l'évitement fiscal, il faudra des pressions sur Ottawa, car c'est lui qui négocie les accords de double imposition. Ensuite, il faut neutraliser les prix de transfert qui permettent aux entreprises de déclarer leurs profits dans les paradis fiscaux. Enfin, il faut taxer les entreprises sur les profits globaux et non seulement dans un pays. « Pour ce dernier point, une volonté politique internationale sera

nécessaire», conclut-il.

Claude Vaillancourt

Originaire de Montréal, Claude Vaillancourt est président de l'Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAQ-Québec). Il est membre du comité École et société de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), un groupe de réflexion sur l'éducation en lien avec la mondialisation. Il enseigne la littérature au Collège André Grasset. Il est l'auteur de six romans et de trois essais dont *Mainmise sur les services : privatisation, déréglementation et autres stratagèmes* qui traite des accords commerciaux permettant au secteur privé de s'ingérer dans les services essentiels comme la santé et l'éducation, services qui, selon lui, auraient intérêt à rester sous le contrôle de l'État. ATTAQ-Québec fait partie d'un mouvement

Nouvelles brèves

■ Rapports de recherche de l'IRÉC

D'ici Noël, l'IRÉC publiera deux rapports de recherche : 1) un rapport sur le rachat des terres avec une proposition concrète pour contrer le phénomène; 2) un rapport sur les transports avec une proposition pour la formation d'une « grappe transport » afin de faire de l'investissement dans ce secteur une composante essentielle pour la reconversion industrielle et la relance économique du Québec.

■ Revue Idée

Dans le numéro de novembre-décembre de la *Revue Idée*, Alexandre L. Maltais a été interviewé dans le cadre d'un débat sur l'AECC. L'article fort bien fait s'intitule « Libre-échange avec l'Europe : un accord avantageux pour le Québec? ». La *Revue Idées*, anciennement *Revue Notre-Dame (RND)*, est un magazine bimestriel d'information sociale. www.revue-idees.org

COMMERCE ET CULTURE/SUITE DE LA PAGE 3

commerce (OMC) et des traités d'investissement posent des défis importants pour les politiques culturelles nationales.

Ne pas répéter les mêmes erreurs

Comme dans ses analyses précédentes de l'AECC, les marchés publics et les investissements³, le chercheur recommande la plus grande vigilance. « L'AECC va établir des précédents majeurs dans plusieurs domaines dont celui de la culture est particulièrement préoccupant, a-t-il rappelé. On ne doit pas répéter les mêmes erreurs. Dans les faits, il est presque impossible de renégocier un accord commercial ».

Il a précisé « qu'il faut éviter de protéger « uniquement » les industries culturelles ou d'utiliser la technique des annexes, qui ne constitue en rien une stratégie efficace à long terme ». Quatre recommandations

En plus d'abandonner la stratégie adoptée dans le cadre des négociations antérieures, le Canada doit renoncer à conclure un AECC avec l'Union européenne jusqu'à l'adoption d'une stratégie efficace de protection du patrimoine culturel. Le chercheur a également rappelé que le Québec et le Canada ne partagent pas du tout les mêmes points de vue sur les enjeux culturels. Le gouvernement du Québec doit élaborer sa propre stratégie tout en encourageant vivement le Canada à faire preuve de cohérence et d'engagement en ratifiant notamment la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

■ Plan Nord

Robert Laplante a prononcé une série de trois conférences sur les enjeux liés au Plan Nord à Montréal, Québec et Rimouski sous l'égide de la Conférence religieuse canadienne.

■ Courtage

Un projet est en cours à l'IRÉC sur l'histoire de l'industrie du courtage au Québec. Michel Trudeau, secrétaire du conseil d'administration et Jean Labrecque, membre fondateur de l'IRÉC sont les responsables de cette passionnante recherche.

■ Industries culturelles

Devant un auditoire de plus de 250 étudiants et étudiants du Cegep du Vieux-Montréal, Robert Laplante a prononcé le 7 novembre une conférence sur la viabilité des industries culturelles et la pertinence du financement public de la culture, tant au Québec qu'au Canada, dans le contexte généralisé des restrictions budgétaires.

Le chercheur suggère enfin de favoriser une approche sûre en utilisant diverses techniques juridiques tout en portant une attention particulière à la formulation des clauses culturelles.

Un autre danger à l'Ouest

Le gouvernement Harper a négocié en secret un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIÉ) entre le Canada et la Chine. Cet accord touche notamment les municipalités et les provinces et n'est pas réciproque - l'accès des compagnies chinoises au marché et aux ressources naturelles canadiennes est beaucoup plus grand et plus facile que celui accordé aux compagnies canadiennes en Chine. Il s'appliquera jusqu'en 2027, ou peut-être jusqu'en 2042. Pour une analyse préliminaire, voir : <http://lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=4129>

1. MALTAIS, Alexandre L. *Commerce et culture : protéger la culture dans les accords commerciaux*, note de recherche de l'IRÉC, octobre 2012, 44 p. [[http://www.irec.net/upload/File/commercecultureaegcoctobre2012\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/commercecultureaegcoctobre2012(1).pdf)].

2. Pour un compte rendu de cette rencontre voir : VAILLANCOURT, Claude. « L'Accord entre le Canada et l'Europe: transparence ou propagande? », *L'Aut Journal*, 9 octobre 2012. [<http://lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=4062>].

3. MALTAIS, Alexandre L. *Dernières offres dans le cadre de l'AECC Canada-UE, le Québec fera-t-il les frais d'une entente déséquilibrée?* note d'intervention de l'IRÉC no 15, mars 2012, 4 p. [http://www.irec.net/upload/File/noteinterventionno15mars_2012.pdf] et *AECC Canada-Union européenne : des offres inquiétantes*, note d'intervention de l'IRÉC no 12, janvier 2012, 5 p. [<http://www.irec.net/upload/File/noteintervention12janvier2012.pdf>].

■ Comité scientifique

Le Comité scientifique de l'IRÉC s'est réuni le 6 novembre. Un nouveau membre s'est joint au comité.

Il s'agit de Pierre Guy Sylvestre, économiste et conseiller syndical au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Il détient une maîtrise en science économique de l'Université du Québec à Montréal. Son mémoire analyse l'impact de la privatisation et de la réglementation sur l'industrie de l'électricité.



Photo : Martine Doyon

Pierre-Guy Sylvestre

■ Moteur de recherche

Le moteur de recherche sur le site de l'IRÉC a été grandement amélioré. Sa puissance lui permet d'explorer le contenu des documents PDF. Il est désormais possible d'avoir accès à toute la richesse des informations contenues dans le site de l'IRÉC. Bonne navigation.

■ Journal Reflets

Dans la dernière édition du journal *Reflets*, un long article est consacré à la note d'intervention de l'IRÉC sur les soins à domicile. Ce journal est imprimé à 28 000 exemplaires et est distribué aux membres de l'Association québécoise des retraités et retraitées des secteurs public et parapublic (AQRP) quatre fois par année (septembre, décembre, mars et juin). Fondée en 1968, l'AQRP est la principale association indépendante de retraités de l'État au Québec. www.aqrp.qc.ca

BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 29

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. (514) 380-8916/Télécopieur : (514) 380-8918

secretariat@irec.net / www.irec.net

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante

Responsable du bulletin : André Laplante
(514) 380-8916 poste 21
andrelaplante@irec.net

Collaboration : Frédéric Farrugia
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec